



## **SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON**

### **Conseil Syndical du 24 avril 2018**

#### **Votants présents :**

Mme Marie LARRUE, Mme Sophie PIQUEMAL, Mme Cécile SAINT-MARC, M. Jacques CHAUVET, M. Jean-Jacques EROLES, M. Jean-Guy PERRIERE, M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Jean TOUZEAU.

#### **Assistaient à la réunion :**

M. Eric COIGNAT, M. Dominique DUCASSE

#### **Président de séance :**

M. Jean TOUZEAU

#### **Secrétaire de séance :**

M. Jacques CHAUVET

#### **Assistaient également à la réunion :**

Mme Jocelyne SARRAUTE (SMPBA), M. Cyril CLEMENT (Directeur du SMPBA), M. Bruno SAVY (SMPBA).

- **Délibération n° : 10-2018**
- **Objet : SMPBA – Désignation de membres pour siéger au conseil syndical – Modificatif commune de Lanton.**

Le Conseil Syndical du SMPBA réuni ce jour, 24 avril 2018, au Domaine de Certes à Audenge, approuve à l'unanimité la présente délibération.

**SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON**  
**Conseil Syndical du 24 avril 2018**

- **Délibération n° : 10-2018**
- **Objet : SMPBA - désignation de membres pour siéger au conseil syndical – Modificatif commune de Lanton.**

Vu la délibération n° 03-04 en date du 29 mars 2017, par laquelle le Conseil Municipal a adhéré au Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon et a désigné les personnes indiquées ci-dessous pour siéger au sein de son Conseil syndical :

- 1 titulaire Madame Marie LARRUE,
- 1 suppléant Madame Myriam LEFAURE.

Vu les articles L 5721-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales précisant l'organisation et le fonctionnement d'un Syndicat Mixte ouvert.

Vu le courrier de Monsieur le préfet de la Gironde reçu en Mairie le 5 janvier 2018 acceptant la démission de Madame LEFAURE en tant qu'adjointe au Maire et conseillère municipale.

Considérant qu'il convient de remplacer l'élue démissionnaire pour siéger au sein du Conseil syndical du SMPBA et aux conseils portuaires des ports de Cassy, Taussat-Vieux Port et Fontainevieille.

Le Conseil Municipal, en date du 19 janvier 2018 dans sa délibération n°01-05, décide de désigner deux membres pour siéger :

D'une part, au sein du Conseil Syndical :

- 1 titulaire Madame Marie LARRUE.
- 1 suppléant Monsieur Gérard GLAENTZLIN- modificatif

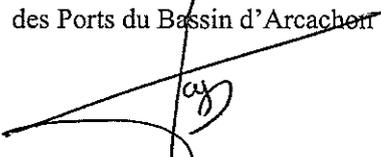
Cette délibération a pour objet de prendre en compte cette désignation.

**Décision :**

Le conseil syndical du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon réuni le 24 avril 2018 décide :

- De désigner Madame Marie LARRUE comme déléguée titulaire au Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon et Monsieur Gérard GLAENTZLIN;

Fait et délibéré à Audenge, le 24 avril 2018.

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports du Bassin d'Arcachon  
  
Jean TOUZEAU